COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

PROCES-VERBAL DU 16 OCTOBRE 2020

La commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) s'est réunie à trois reprises ;

Une première fois le jeudi 8 octobre 2020, de 11 heures à 12 heures 30, dans les locaux du siège de la LIGUE SUD PACA DE RUGBY, 579 Avenue Jean MOULIN 83220 LE PRADET :

Une deuxième fois en visio-conférence, le mardi 13 octobre 2020, de 17 heures à 18 heures 15 ;

Une troisième fois le jeudi 15 octobre 2020 en visio-conférence, de 11 h 30 à 12 h 00.

Les membres de la commission présents,

- M. BENIGNI Michel,
- M. PAUTOT Michel (sauf réunion du 15/10/20),
- M. PEROCESCHI Patrick.

En application des statuts de la Ligue Régionale, la commission de surveillance des opérations électorales (CSOE) prend acte de ce qu'elle a reçu de la part de Mme Mireille DOREY, Directrice Administrative de la Ligue SUD-PACA, des procès-verbaux de réception établis par ses soins quant aux modalités du dépôt de 2 dossiers de candidatures en vue de l'assemblée générale élective du 7/11/2020 de la LIGUE SUD PACA de rugby, au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres du comité directeur de la LIGUE et en conséquence, du Président de cette dernière.

Il convient de préciser que les 2 dossiers de candidatures ont été respectivement déposés dans les conditions suivantes :

- Un premier dossier, dont il apparaît qu'il a été remis en mains propres sous pli cacheté par M. Christian RODRIGO au Pradet le 6 octobre 2020 à 16 h 39 au siège de la Ligue SUD PACA et scellé en présence du remettant, puis remis à Stéphanie FERAUD le 6 octobre 2020 à 16 H 39 au siège de la LIGUE, puis apporté immédiatement à la trésorerie, pour être déposé au coffre. Les membres de la CSOE, réunis le 8 octobre, se sont fait ouvrir le coffre, remettre le dossier et ont pu constater sur l'instant que les éléments de scellement n'avaient pas été rompus ou altérés ;

- Un second dossier, remis en mains propres sous pli cacheté par M. Christian ARNAUD à Mme Stéphanie FERAUD le 7 octobre 2020 à 10 h 43 au siège de la LIGUE SUD-PACA et scellé en présence du remettant, puis remis à la trésorerie le 7 octobre 2020 à 10 h 45 au siège de la LIGUE pour mise au coffre. Les membres de la CSOE réunis le 8 octobre, se sont fait ouvrir le coffre, remettre le dossier et ont pu constater sur l'instant que les éléments de scellement n'avaient pas été rompus ou altérés ;

En premier lieu, la CSOE relève que les dossiers susmentionnés ont été déposés conformément à la lettre des stipulations de l'article 8 du Règlement intérieur de la LIGUE SUD PACA, selon laquelle les candidatures au Comité Directeur devaient être déposées au siège de la LIGUE, au plus tard 30 jours avant la date de tenue de l'assemblée générale élective.

Par conséquent, la CSOE conclut à la régularité du dépôt des deux listes de candidatures suivantes :

- LISTE Collectif Rugby Sud, conduite par M. Henri MONDINO ;
- LISTE Rassembl'PACA, conduite par M. Didier MENE.

En second lieu, la CSOE :

S'agissant de la liste Collectif Rugby Sud, conduite par M. Henri MONDINO :

Constate,

- ✓ Qu'elle comprend les noms de 32 candidats ;
- ✓ Que les 32 candidats sont classés du rang 1 au rang 32 ;
- ✓ Que l'un des 32 candidats, M. José GADEA, est identifié comme étant docteur en médecine et classé avant le 18ème rang ;
- ✓ Que 8 des candidats classés avant le 23ème rang sont des femmes ;
- ✓ Qu'elle est accompagnée :
 - Des copies des pièces d'identités de chacun des 32 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures
 - Des copies des licences actives de dirigeants, au sens de l'Article 7 des statuts de la LIGUE SUD PACA, délivrées par la FFR ou en son nom aux 32 candidats et en cours de validité
 - Des candidatures individuelles de chacun des 32 candidats matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif

- De la copie d'une qualification en médecine générale délivrée par l'UNIVERSITE DE LYON à M. José GADEA le 18/10/1982
- Des extraits de casier judiciaire de chaque candidat, déposés apèrs le 8 octobre.

Relève, vérification faite sur les historiques de l'appartenance de chaque candidat à la FFR jointes au dossier,

Que tous les candidats autres que celui relevant de la catégorie obligatoire qu'est le docteur en médecine, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2020 ;

• S'agissant de la liste Rassembl'PACA, conduite par M. Didier MENE :

Constate,

- ✓ Qu'elle comprend les noms de 32 candidats ;
- ✓ Que les 32 candidats sont classés du rang 1 au rang 32 ;
- ✓ Que l'un des 32 candidats, Michel RIOU, est identifié comme étant docteur en médecine conformément à la copie de sa carte professionnelle et classé avant le 18ème rang ;
- ✓ Que 8 des candidats classés avant le 23ème rang sont des femmes ;
- ✓ Qu'elle est accompagnée :
 - Des copies des pièces d'identité de chacun des 32 candidats faisant apparaître que ces derniers étaient tous majeurs à la date de dépôt des candidatures ;
 - Des copies des licences actives de dirigeants, au sens de l'Article 7 des statuts de la LIGUE SUD PACA, délivrées par la FFR ou en son nom aux 32 candidats et en cours de validité
 - Des candidatures individuelles de chacun des 32 candidats matérialisant, d'une part, leur intention de se porter candidat au scrutin, d'autre part, l'absence de toute peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales ou de toute sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave à l'esprit sportif
 - De la copie de la carte professionnelle de docteur en médecine de Monsieur Michel RIOU
 - Des extraits de casier judiciaire de chaque candidat

Relève, vérification faite sur les historiques de l'appartenance de chaque candidat à la FFR jointes au dossier,

Que tous les candidats autres que ceux relevant de la catégorie obligatoire qu'est le docteur en médecine, ont été titulaires d'au moins une licence active de dirigeant, au sens de l'article 7 des statuts de la LIGUE SUD PACA, délivrée par la FFR ou pour son compte entre le 1er juillet 2017 et le 30 juin 2020.

Par conséquent, la CSOE, après s'être interrogée longuement sur la définition et la signification exacte de l'expression « licence active de dirigeant » qui mériterait éventuellement d'être expliqué et précisé, conclut à la recevabilité des deux listes de candidatures suivantes et considéré pour certains candidats que le terme « dirigeant » englobe la fonction « d'éducateur-entraineur » (article 7 des statuts de la Ligue Régionale).

LISTE Rassembl'PACA	LISTE COLLECTIF RUGBY SUD
1. **MENE Didier**	1. **MONDINO Henri**
2. GRUIT Amandine	2. RIZZA Sébastien
3. ARNAUD Christian	3. AYGLON Marie-Pierre
4. MIRA Michel	4. TAINDJIS Pierre
5. SAVY Serge	5. BIGARE Mireille
6. OLIVA Jean Marc	6. TEYSSIER Jérémy
7. RUFFIN Fabrice	7. DANTIN Marie-Pierre
8. YOUBI Foudil	8. SCHNEIDER Lucienne
9. CAYOL Éliane	9. GADEA José *
10. GERENT Jérôme	10. MONSERIE Marcel
11. FRILET Jacqueline	11. MOYNOT Claire
12. BRUN Nicolas	12. AUREILLE Christine
13. PERRIER Marlène	13. LEMAIRE Jean-Paul
14. LACROIX Jean Louis	14. GREUET Jacqueline
15. MORIOT Claudie	15. BOUISSET Jean-Christophe
16. GARCIA Christophe	16. DUNY Maurice
17. RIOU Michel *	17. REYNIER Véronique
18. TACCARD Xavier	18. DREVET Christian
19. NAVARO Virginie	19. LELIEVRE David
20. FROMENTAL Patrice	20. DUPARCHY Sylvain
21. SAULNIER Nicole	21. MERCKY Gérard
22. BRUN Chrystelle	22. VOLPE Jean Paul
23. FABRE Frédéric	23. VAUDO Frédéric
24. ZIDDIN Wilfried	24. MARIE Augustin
25. DURET Jean Michel	25. RODRIGO Christian
26. DRILLIEN MISERY Pascal	26. LARDON Jean Michel
27. ALEANDRI Antoine	27. MARTINEZ Jean Marie
28. LACARRE Nicolas	28. PELLAPRAT Jean Pierre
29. BAUDRAND Frédéric	29. ABLARD André
30. PELLIZZONI Philippe	30. DRIGEARD-DESGARNIER Marc
31. EL MAHNAOUI Abdelhadi	31. GRILLO Michel
32. SAULNIER Joris	32. ALIBERT Jean Claude

* Docteur en médecine

En dernier lieu, la CSOE décide que le présent procès-verbal sera communiqué par courriel aux candidats figurant en tête de chaque liste, ainsi qu'au Secrétaire Général et à la Directrice Administrative de la LIGUE SUD-PACA RUGBY, puis sera publié sur le site internet de la ligue à la page dédiée à ses travaux.

En outre, la CSOE autorise la LIGUE SUD-PACA, si elle le souhaite, à communiquer par la voie institutionnelle, à l'ensemble de ses membres et licenciés, l'information des listes ainsi jugées recevables à la condition de n'assortir cette communication d'aucun commentaire.

La CSOE

Michel BENIGNI	Michel PAUTOT	Patrick PEROCESCHI

